



Lausanne, le 19.08.2020

COVID – MESURES DE PROTECTION CHAN QI ACADEMY

Selon les dernières mesures de l'OFSP, dans le cadre des entraînements, les contacts corporels sont à nouveau autorisés dans tous les sports. Cela vaut aussi pour les activités sportives qui nécessitent un contact étroit constant comme le combat. Toutefois, l'entraînement doit réunir des groupes fixes, et, éviter un changement de partenaire trop souvent.

L'association va reprendre ses cours, dès le 25 août 2020. Les règles sanitaires suivantes devront être respectées lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS** autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. **Informez également de suite le/la moniteur/trice responsable.**

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, aux vestiaires, lors des discussions, lors du trajet retour (dans ces situations ou d'autres similaires), gardez encore une distance de 1,5 m avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou à notre salut de ralliement. **Si la distance ne peut pas être respectée, nous recommandons le port du masque.** Des masques seront à disposition dans les salles.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. Du désinfectant sera à disposition dans les salles de gym. **La désinfection des mains aux entrées des salles est obligatoire.**

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et de la conserver.

5. Utilisation des salles de gym

L'accès à l'intérieur des salles de gym est autorisé **uniquement aux moniteurs et athlètes.** Les accompagnateurs (parents, amis,...) peuvent avoir accès **uniquement si une demande au préalable a été faite au/à la moniteur/trice responsable et sous l'accord de celui-ci (celle-ci).**

Dans la mesure du possible, il est fortement conseillé, que les athlètes arrivent changés. Afin, d'éviter au maximum, l'utilisation des vestiaires. Le/la moniteur/trice responsable désinfecte le matériel de gym utilisé et les sanitaires à la fin du cours.

Pour toutes questions, personne de contact responsable : Bénédicte Gulias, 077 458 68 49, guliasbeny@gmail.com

Bénédicte Gulias, Présidente
Pour Chan Qi Academy